

ILS ONT SIGNÉ. NOUS EN PAYONS LE PRIX.

Téléperformance change de nom. Les méthodes restent.

Et ce sont certains syndicats qui ont ouvert la porte.

- ➔ CFDT – CFTC – CFE-CGC : CE SONT LEURS SIGNATURES QUI ONT PERMIS L'ACCORD ATT.
- ➔ SANS EUX, L'EMPLOYEUR NE POUVAIT PAS IMPOSER L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.

Qu'on se le dise clairement : cet accord n'était pas une fatalité. Il a été rendu possible par des choix syndicaux.

L'ACCORD ATT : UNE RÉGRESSION SOCIALE MAJEURE

Cet accord a été signé **juste après un PDV de 598 départs**. Aujourd'hui, ce sont les salariés restants qui subissent :

- ➔ Des horaires modulables à merci
- ➔ Une pression constante sur les absences et les retards
- ➔ Des sanctions disciplinaires brandies comme méthode de management
- ➔ Des temps de pause amputés (30–40 min → 20 min)
- ➔ Une organisation du travail destructrice pour la santé
- ➔ Un silence total de la direction, couvert par les signataires

Voilà la réalité de l'ATT qu'ils ont validé.

NE NOUS TROMPONS PAS DE RESPONSABLES

La direction fait ce que la loi lui permet. **Mais ce sont les signataires qui ont levé les protections légales.**

Sans la CFDT, la CFTC et la CFE -CGC :

- ➔ Pas d'annualisation imposée,
- ➔ Pas de flexibilité à sens unique,
- ➔ Pas de salariés corvéables selon les besoins de l'entreprise.

Ils ont choisi d'accompagner la direction. La CGT a choisi de défendre les salariés.

AUJOURD'HUI, LE FLOU ORGANISÉ CONTINUE

- ➡ Aucun nouveau client annoncé
- ➡ Fin du contrat Veolia au 31 mars
- ➡ Aucune visibilité sur l'avenir du site
- ➡ Une pression disciplinaire accrue

Maintenir les salariés dans l'incertitude, c'est aussi une stratégie. Une stratégie rendue possible par un accord qu'on nous impose sans débat.

SALARIÉS : DEMANDEZ DES COMPTES

Aux signataires :

- Pourquoi avoir signé un accord aussi destructeur ?
- Où sont les garanties pour les salariés ?
- Où est la protection de la santé et de la vie personnelle ?

À la direction :

- Quelle est la stratégie après le 31 mars ?
- Quels clients ? Quels volumes ? Quels emplois ?

NOUS REFUSONS L'ASSERVISSEMENT

La CGT le dit clairement :

- ➡ Nous refusons l'annualisation subie
- ➡ Nous refusons la pression permanente
- ➡ Nous refusons la dégradation des conditions de travail
- ➡ Nous refusons les accords signés contre les salariés
- ➡ La loi protège les salariés.
- ➡ Les signatures de certains syndicats ont levé ces protections.

SALARIÉS DE VELSIA LE MANS :

NE SUBISSONS PAS. ORGANISONS-NOUS. MOBILISONS-NOUS.

- ➡ Un accord signé peut être combattu.
- ➡ La résignation n'est pas une option.
- ➡ La CGT est et restera du côté des salariés.

CGT FAPT – VELSIA LE MANS

Informez. Dénoncez. Résistez.



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

